

CONCOURS « 30ème anniversaire d’Air Transat »

RÈGLEMENT DU CONCOURS **(ci-après le « Règlement »)**

Le concours « 30ème anniversaire d’Air Transat » (ci-après le « **Concours** ») est organisé par Transat Tour Canada Inc. faisant affaire sous Air Transat dont le siège social est situé au 300, rue Léo-Pariseau, bureau 500, Montréal, Québec, Canada, H2X 4C2, numéro d’entreprise 1143149525 (ci-après l’« **Organisateur** »). Le Concours se déroule à compter du 3 octobre 2017, à 00 h 01, heure de la France (ci-après la « **Date d’ouverture du Concours** »), et se termine le 23 octobre 2017 à 23 h 59, heure de la France (ci-après la « **Date de clôture du Concours** »).

1. ADMISSIBILITÉ

Le Concours s’adresse à toute personne résidant en France (DOM-TOM compris) et ayant atteint l’âge de la majorité (18 ans) à la Date d’ouverture du Concours, à l’exception des employés, des agents et des représentants de l’Organisateur, de ses filiales, de ses sociétés affiliées, de ses agences de publicité ou de promotion, des fournisseurs de matériel, de prix et de services reliés au présent Concours et de tout autre intervenant directement relié à la tenue du Concours, ainsi que toutes les personnes avec lesquelles ces employés, représentants et agents sont domiciliés.

2. COMMENT PARTICIPER

Pour participer au Concours, le participant (ci-après le « Participant ») devra faire l’achat d’un vol vers le Canada pour une ou plusieurs personnes dont lui-même sur le site web d’Air Transat airtransat.fr entre le 3 et le 23 octobre 2017, pour un voyage entre le 1^{er} novembre 2017 et le 31 octobre 2018, à l’exclusion des vols dont la date de départ et/ou de retour est comprise entre le 22 décembre 2017 et le 5 Janvier 2018 ou entre le 12 juillet 2018 et le 10 août 2018 (ci-après dénommé « le Vol »). Par cet achat, il sera automatiquement réputé participer au Concours pour la journée au cours de laquelle il a effectué sa réservation, sauf s’il s’y est expressément opposé auprès de l’Organisateur. En cas de réservations multiples le même jour par un même Participant, une seule participation sera prise en compte.

3. PRIX

- 3.1 Le 25 octobre 2017, un tirage au sort sera effectué pour chaque jour de réservation entre le 3 et le 23 octobre 2017 afin de désigner parmi les Participants d’un même jour de réservation un Gagnant, soit un total de vingt-et-un (21) tirages au sort qui aboutiront à la désignation de 21 Gagnants. Chacun des Gagnant se verra attribué un Prix sous réserve des dispositions du présent Règlement et notamment de l’article 6 ci-après. Les 21 Prix alloués au présent Concours consistent dans le remboursement du prix du Vol réservé par le Gagnant, dans la limite d’un montant maximum de 1 300 €. Si le prix du Vol réservé par le Gagnant est inférieur à 1 300€, le Gagnant ne recevra que le remboursement du prix de son Vol et il ne pourra prétendre au paiement d’aucune somme complémentaire ni compensation en numéraire, sous forme d’avoir, ni sous quelque autre forme que ce soit.

- 3.2 Chaque Prix inclut uniquement le remboursement du Vol réservé par le Gagnant à l'exclusion de toutes autres prestations éventuelles telles que notamment l'hébergement, les assurances, les frais de douanes, frais d'entrée et cartes touristiques, frais de vaccination, les dépenses personnelles... L'Organisateur recommande fortement au Participant sélectionné de souscrire une assurance voyage au moment de la réservation.
- 3.3 Le montant sera remboursé selon le mode de paiement utilisé lors de la réservation au Gagnant qui devra faire son affaire personnelle, le cas échéant, de la répartition, sous sa seule responsabilité, du montant ainsi remboursé aux autres personnes pour lesquelles il a réservé le Vol. L'Organisateur ne pourra en aucun cas être sollicité ou mis en cause à ce titre.

4. CONDITIONS RATTACHÉES AUX PRIX

- Les Vols sont sujet à la disponibilité d'Air Transat au moment de la réservation. Les conditions générales d'Air Transat sont applicables aux Vols. Nonobstant ce qui précède, cas d'annulation totale ou partielle du Vol remboursé dans le cadre du Concours, par le Gagnant et/ou une ou plusieurs personnes pour lesquelles il a réservé le Vol, ni le Gagnant ni aucune desdites personnes pour lesquelles il a réservé le Vol ne pourront prétendre à un quelconque remboursement de tout ou partie du Vol et ce par dérogation expresse aux conditions d'annulation prévues aux termes des conditions générales d'Air Transat (article 8- FRAIS D'ANNULATION ET NO-SHOWS)
- 4.1 À la date du Vol, le Gagnant et le cas échéant les personnes pour lesquelles il a réservé le Vol, doivent légalement avoir le droit de quitter la France et d'y retourner et doivent avoir légalement le droit d'entrer et de quitter le Canada. Ces derniers sont entièrement responsables d'obtenir à leurs frais toute documentation nécessaire au voyage requis par les autorités concernées, incluant, mais sans s'y limiter, les visas, passeports et certificats de vaccination. Ceux-ci doivent être obtenus avant le départ.
- 4.2 Toutes les dépenses personnelles du Gagnant et le cas échéant les personnes pour lesquelles il a réservé le Vol relèvent de leur unique responsabilité. Le Gagnant et son accompagnateur sont responsables de leur propre transport au départ et à l'arrivée de l'aéroport international de départ, tel que déterminé par l'Organisateur. L'Organisateur n'assumera aucune responsabilité de quelque nature que ce soit pour tout report, retard ou annulation du vol pour toute raison que ce soit, dont, notamment, mais sans s'y limiter, les conditions climatiques, le bris ou le défaut d'équipement.
- 4.3 Le Prix offert doit être accepté tel qu'offert et n'est ni échangeable, ni remboursable, ni transférable ou monnayable.

5. TIRAGES

- 5.1 Les 21 tirages au sort seront effectués le 25 octobre 2017 à 16h, heure de Montréal, aux bureaux d'Air Transat, situés au 300, rue Léo-Pariseau, bureau 500, Montréal, Québec, Canada, H2X 4C2, par un représentant d'Air Transat.
- 5.2 Chaque tirage au sort sera effectué dans le strict respect du hasard, à partir de fonctions informatiques courantes et reconnues pour leur efficacité à leur conférer un caractère véritablement aléatoire, garantissant une égalité de traitement de tous les Participants.

6. RÉCLAMATION DU PRIX

- 6.1 Afin d'être déclaré définitivement Gagnant, le Participant sélectionné doit :
- 6.1.1 être joint par téléphone par l'Organisateur du Concours dans les quarante-huit (48) heures de la Date de Clôture du Concours. S'il est impossible de rejoindre le Participant sélectionné par téléphone ou par e-mail dans ce délai de quarante-huit (48) heures, tous ses droits au Prix seront déçus et l'Organisateur procédera s'il le souhaite à un nouveau tirage parmi les Participant du jour concerné.
 - 6.1.2 remplir et signer le formulaire de déclaration et d'exonération (ci-après le « **Formulaire de déclaration** ») qui lui sera transmis par l'Organisateur et lui retourner dans les dix (10) jours ouvrables suivant la réception de celui-ci.
- 6.2 La désignation définitive des Gagnants se fera au plus tard dans les trente (30) jours suivant la date de tirage.
- 6.3 À défaut de respecter l'une ou l'autre des conditions mentionnées ci-dessus ou toute autre condition prévue au présent Règlement, le Gagnant sélectionné sera disqualifié et le Prix qui lui aura été attribué sera déchu. Dans les jours suivant la réception du Formulaire de déclaration dûment rempli, l'Organisateur communiquera avec le Gagnant pour l'informer de la manière dont son Prix lui sera remis.

7. RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

- 7.1 L'Organisateur peut, dans les conditions légalement prévues, utiliser les renseignements personnels que ce dernier lui a fournis lors de sa réservation, dans le but de :
- 7.1.1 communiquer avec le Gagnant afin que ce dernier prenne possession du Prix ;
 - 7.1.2 communiquer directement avec les Participants relativement aux produits et services offerts par l'Organisateur, dont des offres spéciales et de l'information sur les services de voyages;
 - 7.1.3 effectuer un sondage relativement à l'efficacité du site Internet, de la publicité et des efforts de vente faits par l'Organisateur.
- 7.2 Conformément à la loi « informatique et libertés », les Participants disposent d'un droit d'accès, de retrait et de rectification de leurs données personnelles. Pour obtenir de plus amples informations quant à l'utilisation des renseignements personnels par l'Organisateur, telle que décrite dans la *Politique sur la protection des renseignements personnels et respect de la vie privée* adoptée par Transat Tour Canada Inc. et ses sociétés affiliées, dont l'Organisateur, le Participant est invité à visiter le site Internet www.airtransat.fr

8. CONDITIONS GÉNÉRALES

- 8.1 L'Organisateur du Concours se réserve le droit de disqualifier un Participant ou d'annuler sa participation s'il participe ou tente de participer au présent Concours d'une manière qui n'est pas conforme au présent Règlement. Ce Participant pourrait être confié aux autorités judiciaires compétentes. Toute décision de l'Organisateur du Concours à l'égard de cet aspect du Concours est définitive.

- 8.2 En acceptant le Prix, les Gagnants consentent, sans recevoir de compensation additionnelle, à ce que leur nom, prénom, adresse postale, voix, commentaires, photographies et/ou autre ressemblance (ainsi que, le cas échéant, ceux des autres personnes pour lesquelles il aurait réservé le Vol, dont il s'est assuré du consentement) soient utilisés dans le monde entier à des fins publicitaires ou promotionnelles par l'Organisateur, pendant une durée de 10 ans, tacitement reconductible par période de 10 ans sauf dénonciation préalable écrite.- .
- 8.3 Ce Concours est assujéti aux lois et règlements applicables en France.
- 8.4 Les participations incomplètes, reçues après la Date de clôture du Concours, perdues, non conformes de quelque manière que ce soit ou envoyées par une méthode non autorisée sont réputées nulles et ne seront pas acceptées lors du tirage.
- 8.5 Le Concours est géré par l'Organisateur. L'Organisateur n'assumera aucune responsabilité pour tout problème ou panne de ligne de réseau, de système d'ordinateur en ligne, de téléphone périphérique, de logiciel, de serveur, de fournisseur, d'e-mail, de navigateur ou pour tout problème technique qui pourrait se produire, incluant, sans s'y limiter, un problème de transmission ou de non transmission, et ce, peu importe la cause. L'Organisateur n'est aucunement responsable de la circulation d'information erronée ou inexacte, qu'elle soit causée par les utilisateurs du site Internet ou par l'équipement et/ou par les programmes associés avec ou utilisés par le Concours, ou en raison d'une erreur technique ou humaine qui aurait pu se produire lors du déroulement du Concours. L'Organisateur n'assume aucune responsabilité pour toute erreur, omission, interruption, perte, défaut relativement à l'opération ou à la transmission, panne des lignes de communication, vol ou destruction. L'Organisateur n'est pas responsable des blessures ou dommages qui pourraient résulter de la tenue du Concours. L'Organisateur se réserve le droit de détruire tous les documents afférents au Concours une fois que le délai de conservation exigé par la loi est expiré. L'Organisateur se réserve le droit, à son entière discrétion, d'annuler, de modifier ou de remettre le Concours à n'importe quel moment, sans préavis, si un facteur quelconque empêche le déroulement du Concours en vertu du présent Règlement ou en conformité avec toute loi, règlement ou politique de n'importe quelle entité ayant juridiction sur l'Organisateur.
- 8.6 En cas de contestation ou de réclamation, pour quelque raison que ce soit, les demandes devront être transmises par écrit à l'Organisateur dans un délai d'un mois après la Date de clôture du Concours (cachet de la poste faisant foi). Tout litige qui ne pourra être réglé à l'amiable par l'Organisateur sera porté devant les Tribunaux compétents.
- 8.7 En participant au Concours, le Participant reconnaît avoir lu et compris le présent Règlement et accepte d'être lié par celui-ci et de s'y conformer. Le Participant atteste que le Règlement est compréhensible et raisonnablement disponible pour consultation.